

les eaux du Pays-d'Enhaut continueront de couler à Lausanne

Les eaux du Pays-d'Enhaut coulent dans les robinets lausannois depuis plus d'un siècle. La rénovation et la construction de plusieurs ouvrages, en partenariat avec la Romande Energie et le Service Intercommunal de Gestion des Eaux (SIGE), permettront d'améliorer l'approvisionnement en eau des distributeurs et de produire plus d'électricité verte.

La Commune de Lausanne est très active pour offrir une eau de qualité à plus de 250'000 consommateurs de l'agglomération (70 communes desservies). Depuis 1901, les eaux du Pays-d'Enhaut lui offrent un apport annuel de 5 à 6 millions de m³. Captées à 1400 mètres d'altitude, elles permettent en outre d'économiser 6 millions de kWh d'électricité qui seraient nécessaires si ce volume d'eau devait être pompé dans le lac Léman.

En dépit d'un entretien régulier, les ouvrages et conduites qui acheminent cette eau dans les hauts de Montreux accusent des signes de vieillissement prononcés, ce qui nécessite des travaux importants, dans la région des Avants, en partenariat avec la Romande Energie et le SIGE. De plus, des travaux complémentaires seront entrepris pour valoriser les apports des différentes sources (Pays-d'Enhaut, les Avants) et augmenter la productivité de la centrale électrique de Sonzier.

La construction d'une station de pompage pour la source des Avants et d'une nouvelle conduite forcée reliant les Avants à Sonzier, le remplacement de la turbine de l'usine de Sonzier et la réalisation d'une usine d'ultrafiltration permettront de produire un million de m³ d'eau de boisson supplémentaires et 4,6 millions de kWh d'électricité verte.

Pour financer le projet, d'un montant total de 26 millions et qui s'échelonne sur une période de quatre ans (2006-2010), la Municipalité sollicite un crédit de 9,49 millions de francs pour la part lausannoise. Une fois les travaux terminés, une demande de subvention sera adressée par les trois partenaires à l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

La Municipalité devra également renouveler la convention qui la lie à la Romande Energie pour l'exploitation des eaux du Pays-d'Enhaut et établir deux nouvelles conventions, avec la même Romande Energie et le SIGE, pour l'exploitation des nouveaux ouvrages.

La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00

Le préavis n° 2006-19 se trouve sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 18 mai 2006

